

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce huitième jour de septembre deux mille vingt-cinq (08-09-2025) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

- 2. Adoption du procès-verbal*
- 3. Correspondance*
- 4. Adoption des comptes fournisseurs*
- 5. Modification de l'entente de constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) – Service de Premiers répondants - Refus*
- 6. Autorisation de signataires – Entente intermunicipale relative au transport adapté – Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé*
- 7. Taux de rémunération – Personnel électoral – Élection 2025*
- 8. Approbation du rapport financier 2025 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande n° XPE67889*
- 9. Demande d'aide financière 2026-2027 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2026-2029) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »*
- 10. Octroi de contrat – Artelia Canada inc. - Études géotechnique, hydrogéologique et caractérisation environnementale (services professionnels) – Aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées*

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

11. *Mandat – Arrakis Consultants inc. – Mise à jour de la capacité globale de production des installations de prélèvement d'eau souterraine*
12. *Mandat – GéniCité – Mise à jour des besoins en eau potable*
13. *Mandat – SPE Valeur assurable – Production d'un rapport d'évaluation des bâtiments, équipements et du matériel roulant municipaux*
14. *Entérinement - Mandat – Coefficient RH – Soutien en matière de ressources humaines*
15. *Octroi de contrat – Blanko – Saisie de données et optimisation des contenus – Nouveau site web*
16. *Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.*
17. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation (2026, 2027 et 2028)*
18. *Vente du camion Chevrolet Silverado 2008 de gré à gré – J.-M. Grenier inc.*
19. *Embauche d'un chauffeur occasionnel – Déneigement, saison 2025-2026*
20. *Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2025-2026*
21. *Attribution de poste – Journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur Patrick Gauthier*
22. *Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut saisonnier à temps complet*
23. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour 2024 et des immobilisations ponctuelles*
24. *Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Association Viactive stéphanoise*
25. *Motion de félicitations – Membres du comité organisateur et aux bénévoles – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles*
26. *Motion de félicitations – Membres du Comité culturel – Mercredis culturels et cinéma en plein air*
27. *Affaires diverses*
- Période de questions*
28. *Clôture de la séance*

2025-09-189

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2025.

Elle débute en abordant le dossier de la route des Pins : l'asphaltage de la route des Pins a été réalisé, mais en raison d'une non-conformité constatée en ce qui a trait à la compaction, des prélèvements ont été réalisés, au nombre de 12 pour les deux secteurs visés. La conclusion de ces analyses démontre une non-conformité pour les deux secteurs : l'un fera l'objet d'une retenue permanente appliquée et l'autre fera l'objet d'une reprise des travaux. Ces travaux devraient être repris très prochainement.

Elle poursuit en mentionnant que, lors des travaux réalisés sur la rue Principale, soit dans le bas du village, il a été constaté que l'entrepreneur avait oublié de raccorder l'église au réseau d'égout. L'entrepreneur devra donc reprendre le travail et effectuer le raccordement dans les prochaines semaines.

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

Par ailleurs, la mairesse rappelle que la fréquence de la collecte des ordures ménagères sera d'une fois par mois à partir du 9 octobre 2025, et ce, jusqu'à la mi-avril 2026. Il faudra maximiser l'utilisation des bacs à compost et de recyclage. Une publicité avec toutes les dates sera mise sur le site web de la municipalité, Carecity et Facebook. Elle les remercie de leur collaboration.

Pour faire suite à la 25^e édition du tournoi familial qui s'est déroulée durant le long weekend de la fête du Travail, elle remercie tous les bénévoles, les capitaines des équipes participantes et évidemment les joueurs! Dans le cadre de cette édition, la municipalité a procédé à la nomination du petit terrain au nom de Marcel Bournival. Elle salue l'engagement de M. Bournival envers le baseball mineur et tout le travail et l'énergie déployés pour le succès de cet événement annuel. Elle remercie également la directrice des loisirs pour les nombreuses activités organisées pour les jeunes familles.

Aussi, la mairesse remercie le comité culturel pour l'organisation des Mercredis culturels et du cinéma en plein air qui se sont déroulés en août et durant la première semaine de septembre.

De plus, elle invite les citoyens à la 20^e édition du tournoi de golf de l'Association des loisirs qui se tiendra le 20 septembre prochain. Elle précise que les inscriptions sont possibles jusqu'au 13 septembre.

Ensuite, la mairesse mentionne que le samedi 4 octobre de 9 h à 15 h auront lieu la Journée de la mobilité électrique, organisée par le Comité consultatif en environnement (CCE), et les portes ouvertes de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, soit la caserne 22.

Pour terminer, elle leur souhaite un beau mois de septembre et leur donne rendez-vous à la prochaine séance du mercredi 1^{er} octobre 2025.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2025-09-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2025-09-08 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2025-09-191

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2025-09-08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

4. Adoption des comptes fournisseurs

2025-09-192

Il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du 1^{er} au 31 août 2025, totalisant 284 726,12 \$.
- Les comptes à payer, au 31 août 2025, au montant de 235 094,30 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

Autorisation – Affectation du fonds réservé aux parcs et terrains de jeux – Nouveau cabinet Desjardins – Nomination du petit terrain de baseball au parc des Grès – Terrain Marcel Bournival

2025-09-193

Il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du fonds réservé aux parcs et terrains de jeux, d'un montant de 4686 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour l'installation d'un nouveau cabinet Desjardins sous le panneau indicateur, afin d'ajouter la nomination « Marcel Bournival » au petit terrain de baseball au parc des Grès, suivant le bon de commande n° 10266 déposé par la directrice générale, daté du 14 juillet 2025.

Il est de plus résolu que, lors du décès de M. Marcel Bournival, une résolution soit adoptée et une demande soit envoyée à la Commission de toponymie du Québec pour officialiser la nomination du petit terrain de baseball à son nom.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation – Affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté – Refonte du site web et revitalisation de l'image de marque

2025-09-194

Il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté, d'un montant de 6 762,50 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour la refonte du site web et la revitalisation de l'image de marque, suivant la facture n° 4782 déposée par l'entreprise Blanko, datée du 28 août 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Modification de l'entente de constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) – Service de Premiers répondants - Refus

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (la RSSIR) souhaite offrir le service de premiers répondants aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la modification de l'entente de constitution de la RSSIR est nécessaire pour intégrer ce nouveau service et que l'accord des cinq municipalités est requis;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ne désirent pas modifier l'entente de constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) durant les cinq (5) premières années d'activités;

2025-09-195

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la modification de l'entente de constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé pour y intégrer le service de premiers répondants.

Mme Nancy Mignault, mairesse, se prononce contre la présente résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

6. Autorisation de signataires – Entente intermunicipale relative au transport adapté – Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la municipalité a été informée du non-renouvellement de l'entente intermunicipale avec la MRC des Chenaux relative au transport adapté, par la résolution 2025-06-121;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent pallier le non-renouvellement de l'entente avec la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent établir les modalités de l'Entente intermunicipale relative au transport adapté avec la Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé et ainsi lui déléguer l'opérationnalisation du transport adapté sur son territoire;

2025-09-196

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'Entente intermunicipale relative au transport adapté conclue avec la Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer cette entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Taux de rémunération – Personnel électoral – Élection 2025

CONSIDÉRANT que la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT qu'un conseil peut statuer, en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou d'un référendum;

CONSIDÉRANT que la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation et la journée du scrutin est de 11 h 30 heures consécutives en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

2025-09-197

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la rémunération payable lors d'élections ou de référendums, proposée par la directrice générale et greffière trésorière, telle que décrite au tableau suivant :

Titre du poste	Tarifs
Président d'élection	4 151,11 \$
Secrétaire d'élection	3 113,34 \$
Adjoint	2 075,56 \$
Scrutateur du vote par anticipation et du scrutin	Taux horaire :
	20,13 \$
Secrétaire du vote par anticipation et du scrutin	Taux horaire :
	19,32 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	Taux horaire :
	20,13 \$
Membre d'une commission de révision	Taux horaire :
	22,54 \$
Président de la table de vérification et autres membres	Taux horaire :
	16,10 \$
Formation	30,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Approbation du rapport financier 2025 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande n° XPE67889

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que, pour l'exercice financier 2025-2026, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2025 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 15 mai 2025 au 15 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes, ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - o nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);
 - o nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
 - o nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

2025-09-198

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Larocque, directrice des finances et greffière trésorière adjointe, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Demande d'aide financière 2026-2027 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2026-2029) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »

ATTENDU que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 28 184,22 \$, avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 5981 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une représentante à signer cette demande;

2025-09-199

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Larocque, directrice des finances et greffière trésorière adjointe, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Artelia Canada inc. - Études géotechnique, hydrogéologique et caractérisation environnementale (services professionnels) – Aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-08-179 par laquelle le conseil municipal entérinait le processus d'appel d'offres public publié le 23 juillet 2025 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour des études géotechnique, hydrogéologique et la caractérisation environnementale, dans le cadre du projet d'aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées;

CONSIDÉRANT que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 août 2025, dans le cadre de l'appel d'offres n° 24-00577

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, avant 11 h, le 26 août 2025, soit : Artelia Canada inc., Construction et Expertise PG et Cima +;

CONSIDÉRANT que les membres du comité se sont rencontrés le 2 septembre 2025, afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres pour la soumission reçue;

CONSIDÉRANT que le pointage relatif aux critères d'évaluation, basé sur la qualité (expérience, respect de l'échéancier), devait dépasser soixante-dix (70) points et que la municipalité se réservait le droit de refuser toutes les offres;

CONSIDÉRANT que les résultats se détaillent comme suit :

Entreprise	Prix soumis (avant taxes)	Pointage	Rang	Conformité
Artelia Canada inc.	182 738,00\$	4,569	1	Oui
Construction et Expertise PG	225 305,60 \$	3,397	2	Oui
Cima +	248 731,85 \$	3,322	3	Oui

CONSIDÉRANT que, pour les raisons décrites ci-haut, le comité de sélection de la municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels (études géotechnique, hydrogéologique et caractérisation environnementale) à l'entreprise Artelia Canada inc., au montant de 182 738,00 \$, avant taxes;

2025-09-200

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'octroyer le contrat à Artelia Canada inc. pour des études géotechnique, hydrogéologique et la caractérisation environnementale, dans le cadre de l'aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées, conformément aux recommandations du comité de sélection, au montant de 182 738,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Mandat – Arrakis Consultants inc. – Mise à jour de la capacité globale de production des installations de prélèvement d'eau souterraine

CONSIDÉRANT que la dernière vérification de la capacité globale de production des puits municipaux date de 2016;

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de prélèvement d'eau au puits P-7 et la demande du MELCCFP que la capacité des puits soit précisée;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent de faire une mise à jour de la capacité des puits;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme Arrakis Consultants inc., datée du 31 juillet 2025;

2025-09-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Arrakis Consultants inc. pour la mise à jour de la capacité globale de production des installations de prélèvement d'eau souterraine (puits P-2, P-4, P-5 et P-6) pour un montant de 9 342,50 \$, avant taxes, suivant l'offre de services professionnels datée du 31 juillet 2025.

QUE les dépenses soient financées à même le programme de subvention TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Mandat – GéniCité – Mise à jour des besoins en eau potable

CONSIDÉRANT que la dernière étude préliminaire visant à déterminer les besoins en eau potable de la municipalité date de 2016;

CONSIDÉRANT le raccordement à venir du puits P-7;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent d'obtenir une étude à jour des besoins en eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme GéniCité, datée du 3 septembre 2025;

2025-09-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme GéniCité pour la réalisation d'une étude des besoins en eau potable de la municipalité, pour un montant forfaitaire de 9 500 \$, avant taxes.

QUE les dépenses soient financées à même le programme de subvention TECQ 2024-2028.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Mandat – SPE Valeur assurable – Production d'un rapport d'évaluation des bâtiments, équipements et du matériel roulant municipaux

CONSIDÉRANT l'offre de services proposée par la firme SPE Valeur assurable pour l'évaluation des bâtiments, équipements et du matériel roulant municipaux, datée du 13 août 2025;

2025-09-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme SPE Valeur assurable pour l'évaluation des bâtiments, équipements et du

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

matériel roulant municipaux, pour un montant de 13 010 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 13 août 2025.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Entérinement - Mandat – Coefficient RH – Soutien en matière de ressources humaines

2025-09-204

Il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le mandat donné à la firme Coefficient RH pour du soutien en matière de ressources humaines, pour un montant de 12 005 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir à la dépense.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Blanko – Saisie de données et optimisation des contenus – Nouveau site web

CONSIDÉRANT l'offre de services proposée par l'entreprise Blanko pour la saisie de données et l'optimisation des contenus dans le nouveau site web de la municipalité, datée du 6 août 2025;

2025-09-205

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Blanko le contrat pour la saisie de données et l'optimisation des contenus dans le nouveau site web, pour un montant de 6000 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 6 août 2025.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

2025-09-206

Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation (2026, 2027 et 2028)

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

2025-09-207 Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation (2026, 2027 et 2028).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Vente du camion Chevrolet Silverado 2008 de gré à gré – J.-M. Grenier inc.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* qui stipulent que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir du camion Chevrolet Silverado 2008;

CONSIDÉRANT que, par sa soumission datée du 28 août 2025, l'entreprise J.-M. Grenier inc. a présenté une offre d'achat de 400\$, avant taxes, ce qui respecte le prix de départ attribué au bien;

2025-09-208 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du camion Chevrolet Silverado 2008, de gré à gré, pour la somme de 400 \$, avant taxes, à l'entreprise J.-M. Grenier inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Embauche d'un chauffeur occasionnel – Déneigement, saison 2025-2026

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2025-09-209 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche le chauffeur occasionnel affecté au déneigement suivant :

- M. Jean-François Grenier.

Il s'agit d'un poste occasionnel sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2025-2026

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'embaucher d'autres chauffeurs pour le déneigement;

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

2025-09-210

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour l'établissement d'une liste de chauffeurs occasionnels affectés au déneigement.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Attribution de poste – Journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur Patrick Gauthier

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Alarie, journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet, a remis sa démission en date du 8 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de ce poste à l'interne a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Gauthier a signé l'avis d'affichage;

2025-09-211

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste de Journalier de classe 2, de statut saisonnier à temps complet à monsieur Patrick Gauthier. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut saisonnier à temps complet

CONSIDÉRANT qu'un poste de Journalier de classe 1, de statut saisonnier à temps complet, est vacant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire pourvoir ce poste;

2025-09-212

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un poste de Journalier de classe 1, de statut saisonnier à temps complet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour 2024 et des immobilisations ponctuelles

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, horizon 2019-2025*;

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui s'inscrivent dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que, parmi ces mesures, l'une d'entre elles consiste en la production d'un *Bilan annuel de la stratégie stéphanoise d'économie d'eau potable* qui dresse l'état de la situation et le portrait des actions progressives à mettre en place, bilan produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'une autre mesure consiste à présenter annuellement le rapport du *Bilan* au conseil municipal qui inclut les résultats de l'évaluation des indicateurs de performance, l'évaluation du coût des services d'eau, l'identification des sources de revenus des services d'eau et le plan d'action, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

2025-09-213

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte et dépose son *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable* pour l'année 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Association Viactive stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association Viactive stéphanoise est une association à but non lucratif qui offre gratuitement le programme d'exercices adaptés pour les aînés créé par Kino-Québec;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour dispenser cette activité qui a lieu les lundis après-midi de 12 h à 15 h 30, du 12 janvier 2026 au 11 mai 2026 inclusivement, et du 14 septembre 2026 au 7 décembre 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'association demande, pour la journée du 7 décembre 2026 exclusivement, que la salle Jules-Bellemare lui soit louée gratuitement à partir de 9 h;

2025-09-214

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire à l'Association Viactive stéphanoise, pour la tenue de ses activités dans le cadre du programme d'exercices adaptés pour les aînés, comme suit :

- les lundis après-midi de 12 h à 15 h 30, du 12 janvier 2026 au 11 mai 2026 inclusivement;
- les lundis après-midi de 12 h à 15 h 30 du 14 septembre 2026 au 6 décembre 2026 inclusivement;
- le 7 décembre 2026, de 9 h à 15 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Membres du comité organisateur et aux bénévoles – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles

2025-09-215

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du comité organisateur et les bénévoles de la 25^e édition du Tournoi familial de balle donnée des sauterelles,

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

dont les activités ont eu lieu du 29 au 31 août derniers au parc des Grès et qui ont connu un vif intérêt de la part des Stéphanoises et Stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel – Mercredis culturels et cinéma en plein air

2025-09-216

Il est résolu à l’unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel pour la tenue de la 13^e édition des Mercredis culturels au cours de la saison estivale 2025 qui a connu un vif succès et pour la tenue du cinéma en plein air, le 5 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s’il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 09;
Fin : 20 h 32.

28. Clôture de la séance

2025-09-217

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.